

Calian sur les droits de l'homme : Déclaration sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains

La présente déclaration commune (la « Déclaration ») a été préparée conformément à la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi canadienne »), qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, et à la Loi britannique sur l'esclavage moderne (Modern Slavery Act) de 2015 (désignées ensemble comme « les Lois »), et est faite au nom de Calian Group Ltd. et de ses filiales (« Calian », « nous », « notre » ou « nos »). Elle présente les mesures prises par Calian au cours de l'exercice se terminant le 30 septembre 2023 pour prévenir l'esclavage et la traite des êtres humains dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. En tant qu'entité canadienne cotée en bourse et réalisant un chiffre d'affaires de plus de 40 millions de dollars, Calian est tenue de rendre compte chaque année au ministère canadien de la Sécurité publique des mesures prises pour prévenir et réduire le risque d'esclavage moderne. Cette déclaration a été préparée en collaboration avec les divisions concernées de l'entreprise et les représentants de chaque entité concernée du groupe, et s'applique à chacune d'entre elles.

Les termes « équipe » et « membres de l'équipe » désignent collectivement tous les employés de Calian, les employés contractuels et les directeurs de Calian.

1. À propos de Calian

Calian est une société canadienne cotée en bourse et enregistrée à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole CGY. Calian propose divers produits et services, notamment des solutions innovantes dans les domaines de la santé, des communications, de l'apprentissage et de la cybersécurité.

Notre siège social se trouve à Ottawa, en Ontario, et nos bureaux et projets couvrent les marchés nord-américains et internationaux. Nous avons une longue histoire de stabilité financière – un exploit rendu possible par notre culture d'entreprise, notre solide gouvernance et notre engagement global à dépasser les attentes de nos clients.

Chez Calian, la manière dont nous exerçons nos activités est tout aussi importante que les activités que nous menons. Cela se reflète dans nos valeurs – les principes qui guident les décisions que nous prenons chaque jour :

Intégrité	Travail d'équipe	Innovation	Respect	Engagement des clients
Nous nous tenons responsables des actions que nous entreprenons. Notre devoir est d'aider le monde à aller de l'avant. Nous plaçons les intérêts de nos clients au premier plan et tenons nos promesses. Nous donnons à nos clients, à nos partenaires et à nos employés les moyens de réussir.	Une collaboration efficace permet de trouver de meilleures solutions. Nous tirons parti de notre diversité et de notre expérience collective, et nous les mettons au service de nos clients. Nous travaillons efficacement ensemble, offrant à nos clients une résolution plus rapide des problèmes et des solutions plus innovantes et efficaces.	Chez Calian, la résolution de problèmes complexes est notre passion. Nous concevons des solutions innovantes et créatives pour relever des défis difficiles et complexes qui nous concernent tous. Nous résolvons les problèmes de nos clients en réunissant les solutions, les technologies, les personnes et les partenaires adéquats.	Le respect est un pilier fondamental qui soutient notre succès. C'est le ciment de notre tissu diversifié, qui nous permet de travailler de manière cohérente à la réalisation d'objectifs communs au bénéfice de nos clients. Nous apprécions chacun et traitons les gens avec dignité et professionnalisme, ce qui nous permet d'attirer et de retenir les meilleurs talents.	Les problèmes des entreprises sont en fin de compte des problèmes humains. Tout ce que nous faisons est mesuré à l'aune de la confiance, des progrès et de la réussite de nos clients, de nos partenaires et de nos employés. Nous sommes honnêtes, nous travaillons dur et il est agréable de traiter avec nous.

2. Notre engagement

Calian reconnaît et comprend sa responsabilité de gérer et de chercher à prévenir les risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains, de travail forcé, d'asservissement et de travail des enfants, et de

respecter les droits de l'homme dans le cadre de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. Notre engagement envers nos parties prenantes est clair : nous traiterons toujours les personnes de notre entreprise et de notre chaîne d'approvisionnement avec équité et respect. Nous ne tolérons pas l'esclavage ou la traite des êtres humains au sein de notre entreprise ou chez nos fournisseurs et sous-traitants. Nous avons examiné et amélioré nos pratiques, et nous continuerons à le faire, afin de nous assurer que nous disposons de réponses efficaces pour prévenir et remédier à tout impact négatif sur les droits de l'homme. Nous restons déterminés à sensibiliser l'opinion sur cette question complexe tout en maintenant et en améliorant nos procédures afin de nous conformer aux lois.

3. Notre structure, nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement

3.1 Structure et fonctionnement :

Calian compte quatre unités commerciales : IT et Cyber Solutions, Santé, Technologies avancées et Apprentissage :

IT et Cyber Solutions	Santé	Technologies avancées	Apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> - Cybersécurité - Solution d'entreprise - XaaS - Numérisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Service de santé - Solution Pharma - Santé numérique 	<ul style="list-style-type: none"> - Espace - Défense - Terrestre 	<ul style="list-style-type: none"> - Technologies de l'apprentissage et innovation - Apprentissage et formation en matière de défense - Apprentissage immersif - Gestion des urgences

Ces unités opérationnelles sont soutenues par les services généraux suivants : Systèmes d'information; Ressources humaines; Marketing et communication; Juridique; Finance; Vie privée; Environnement, Social et Gouvernance; et Développement industriel.

Calian Group Ltd. est la société mère des filiales suivantes, détenues à 100 % :

Localisation	Nom de l'entité	Unité d'affaires
Opérations au Canada	Calian Ltd.	Entreprise
	Calian International Ltd.	Entreprise
	Calian Cyber Solutions Ltd.	ITCS
	Decisive Group Inc.	ITCS
	DWP Solutions Inc.	ITCS
	Calian GNSS Ltd.	Technologies avancées
	Tallymatics Inc.	Technologies avancées
	Calian Agriculture Ltd.	Technologies avancées
	Calian Composites Ltd.	Technologies avancées
	Calian Antenna Solutions Ltd.	Technologies avancées
	Calian Patient Support Programs Ltd.	Santé
	Calian Clinical Research Organization Ltd.	Santé
	Global Healthcare Services Inc.	Santé
	Primacy Management Inc.	Santé
	Calian Digital Solutions Ltd.	Santé / ITCS
SimFront Simulation Systems Corporation	Apprentissage	
Opérations aux États-Unis	Calian Corp.	ITCS
	Calian US, Inc.	Entreprise
	Intragrain Technologies USA Inc.	Technologies avancées
	Calian Pacific Teleports Ltd.	Technologies avancées

Opérations en Europe	Calian Belgium BV	Apprentissage
	Calian Europe AS	Apprentissage
	Calian UK Ltd.	Apprentissage
	Mabway	Apprentissage
	SatService, Gesellschaft für Kommunikationssystem e mbH	Technologies avancées

3.2 Chaîne d’approvisionnement

Les accords avec des tiers comprennent les activités, fonctions et services externalisés qui seraient autrement entrepris par Calian et tout autre accord qui implique la fourniture de biens et de services ou le stockage, l’utilisation ou l’échange de données, la fourniture d’activités, de fonctions ou de processus commerciaux à Calian et/ou à ses clients. Les accords avec des tiers peuvent être fournis par des services publics, des infrastructures de marchés financiers, des consultants externes, des accords de mise en réseau, des services gérés, des sociétés affiliées et des filiales, des coentreprises, des parrainages, des partenariats, des contrats, entre autres. Calian se procure des biens et des services auprès d’une série de tiers dans différents domaines, notamment les technologies de l’information, les télécommunications, la gestion immobilière, les sociétés de ressources humaines, les transports, les produits manufacturés, les services de stockage et de courrier, la recherche et l’analyse, le marketing et la publicité, les services de conseil et les fournitures de bureau.

La majorité des tiers auprès desquels Calian se procure des biens et des services sont basés en Amérique du Nord, une petite minorité de biens et de services étant achetés auprès de tiers au Royaume-Uni, en Europe et en Asie. Les bureaux régionaux de Calian s’appuient sur la fourniture de biens et de services par un certain nombre de tiers locaux pour des services tels que l’électricité, les baux, les télécommunications et les services de messagerie.

4. Risques liés à l’esclavage moderne et mesures correctives dans les opérations et la chaîne d’approvisionnement de Calian

4.1 Risque lié aux personnes

Le risque global que nos activités causent ou contribuent à l’esclavage moderne en ce qui concerne notre main-d’œuvre est relativement faible, compte tenu de notre main-d’œuvre largement qualifiée et expérimentée et de notre approche intégrée des droits de l’homme. Nous nous engageons à fournir un lieu de travail sûr, équitable et respectueux et nous disposons de politiques et de procédures solides en matière de ressources humaines qui soutiennent la protection des droits de l’homme.

4.2 Risque client

Bien que Calian ait des clients dans de nombreuses juridictions, la plupart de nos clients résident en Amérique du Nord, où des mesures solides sont en place pour lutter contre la traite des êtres humains et l’esclavage moderne. Notre exposition aux clients qui pratiquent l’esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, la traite des êtres humains et d’autres violations des droits de l’homme, est relativement minime. Nous avons mis en place des processus d’identification des risques et des plans d’atténuation au cas où nous identifierions un client se livrant à ces activités.

4.3 Risques liés à la chaîne d’approvisionnement

Calian a mis en place des procédures pour gérer les risques liés à ses relations avec les tiers. La surveillance des fournisseurs fait et continuera de faire partie intégrante de notre système de gestion des risques, et nous cherchons à obtenir des fournisseurs qu’ils s’engagent à mener leurs activités dans le respect de nos pratiques commerciales éthiques en incluant des conditions dans notre processus de passation de marchés. En 2024, Calian introduira de nouvelles conditions dans les contrats avec les fournisseurs, exigeant que ces derniers certifient qu’ils connaissent et respectent notre Code de conduite des fournisseurs et notre Politique de lutte contre l’esclavage moderne et la traite des êtres humains, en s’inscrivant dans une base de données des fournisseurs.

4.4 Remédiation

Au cours de l'exercice précédent, Calian n'a identifié aucun élément à haut risque lié à l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, ou à la traite des êtres humains, en rapport avec nos tiers. Par conséquent, aucune mesure corrective n'a été nécessaire au cours de l'exercice précédent, que ce soit en ce qui concerne l'esclavage moderne, y compris le travail forcé ou le travail des enfants, ou les incidents liés à la traite des êtres humains, ainsi que pour remédier à toute perte de revenus subie par les personnes vulnérables.

5. Comment nous identifions et traitons le risque d'esclavage moderne

Dans le cadre de nos activités, nous attendons des membres de notre équipe, de nos clients, de nos fournisseurs et des autres tiers avec lesquels nous entretenons des relations commerciales qu'ils partagent notre engagement à respecter les droits de l'homme. Dans l'ensemble de Calian, nous avons mis en place des politiques, des procédures et des cadres qui nous permettent d'identifier et de prévenir les cas potentiels d'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, la traite des êtres humains et d'autres violations des droits de l'homme, en prenant les mesures décrites dans la présente déclaration.

5.1 Principales politiques de soutien à la prévention de l'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement (« politiques »)

Politique	Description
Guide des pratiques commerciales éthiques de Calian	Le Guide des pratiques commerciales éthiques de Calian énonce les principes qui constituent notre façon de faire des affaires et affirme nos valeurs fondamentales. Calian et l'ensemble de son personnel sont tenus d'observer un code de conduite fondamental dans toutes les activités liées à Calian.
Politique de lutte contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains	Cette politique souligne l'interdiction stricte de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne sous toutes leurs formes, ainsi que le respect des lois en la matière.
Code de conduite des fournisseurs	L'objectif de ce code de conduite est de garantir que tous les fournisseurs adhèrent aux pratiques éthiques de Calian, aux normes de sécurité des conditions de travail et au traitement équitable de tous les employés.
Politique d'achats sociaux	L'objectif de cette politique est de définir les pratiques et les procédures de Calian en matière d'achat de biens et de services, y compris son engagement en faveur de l'achat social, c'est-à-dire la réalisation d'objectifs sociaux, économiques, culturels, environnementaux et de développement de la main-d'œuvre par le biais des activités d'achat et du pouvoir d'achat de Calian.
Processus de gestion des risques de l'entreprise	Le guide du processus GRE de Calian explique comment nous définissons les risques, l'impact et la probabilité de ces risques, ainsi que l'impact financier et stratégique de ces risques, y compris les risques liés au changement climatique. Chaque trimestre, des mises à jour sont apportées au registre des risques, qui est inclus dans les examens financiers trimestriels de l'équipe de direction avec l'équipe de direction de l'entreprise.

En ce qui concerne la surveillance, la gestion des risques environnementaux et sociaux nécessitant une approche pluridisciplinaire, le conseil d'administration de Calian (le « conseil ») et ses comités assurent une surveillance permanente. Le comité de gouvernance et des risques du conseil d'administration supervise la stratégie ESG de Calian et approuve chaque année la présente déclaration. Ce comité se réunit quatre fois par an pour examiner les risques d'entreprise liés au bien-être des employés et à l'environnement économique. Le comité des ressources humaines et de la rémunération se réunit également tous les trimestres pour examiner

les principales initiatives stratégiques concernant le personnel et la culture. Les présidents des comités respectifs sont chargés de veiller à ce que les mandats soient respectés.

5.2 Nos collaborateurs

Le Guide des pratiques commerciales éthiques de Calian (le « Guide ») est notre fondement. Il identifie les politiques qui guident nos actions et définit les normes que nous avons mises en place, indiquant aux membres de l'équipe comment ils devraient se comporter avec et traiter les autres membres de l'équipe, les clients et les communautés.

Le guide décrit comment l'entreprise et tous ses employés sont censés respecter un code de conduite dans toutes leurs activités, y compris :

- 1) mener nos activités dans le respect de normes éthiques inébranlables;
- 2) connaître et respecter les lois de toutes les juridictions dans lesquelles nous exerçons nos activités;
- 3) adhérer à l'esprit de la loi et respecter les normes reconnues en matière de loyauté et d'intégrité personnelle;
- 4) faire preuve de dévouement et de loyauté à l'égard de notre entreprise et des communautés dans lesquelles nous travaillons;
- 5) utiliser les ressources de l'entreprise et des clients de manière appropriée;
- 6) ne pas tolérer (y compris par la passivité et la complicité) ni ratifier des actes illégaux ou contraires à l'éthique pour quelque raison que ce soit.
- 7) Si vous êtes témoin ou si vous avez connaissance d'une activité qui contrevient au présent guide, signalez rapidement cette activité conformément à la politique de Calian en matière de traitement des préoccupations.

5.3 Nos clients

Le premier vice-président, directeur juridique et responsable de la protection de la vie privée de Calian supervise l'équipe chargée de la gouvernance, du risque et de la conformité. Cette équipe travaille en collaboration avec les unités commerciales de Calian afin d'élaborer et de mettre en œuvre des procédures permettant d'identifier, d'évaluer et de transmettre les risques de réputation importants à l'équipe de direction et au conseil d'administration de Calian pour qu'ils les examinent et envisagent les étapes suivantes, le cas échéant. Les comportements criminels tels que l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, la traite des êtres humains et les autres violations des droits de l'homme doivent être signalés à l'organisme juridique compétent. Nous nous efforçons d'éviter de causer ou de contribuer à des impacts négatifs sur les droits de l'homme par le biais de nos propres activités commerciales en :

- nous efforçant d'identifier et d'évaluer les risques pour les droits de l'homme pour tous les clients et transactions potentiels et existants;
- prenant des mesures appropriées pour atténuer ces risques, ce qui peut inclure l'exercice d'un effet de levier dans nos relations d'affaires, le recours à des conseils d'experts indépendants et l'évaluation de l'occasion de poursuivre ou d'entretenir des relations pertinentes.

Nous reconnaissons que l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, ainsi que la traite des êtres humains sont plus répandus dans des secteurs, des entités et des zones de conflit spécifiques, et nous ne poursuivons pas nos relations d'affaires si un risque est identifié.

5.4 Notre chaîne d'approvisionnement

Notre code de conduite des fournisseurs énonce les principes, les normes et les comportements que nous attendons de nos fournisseurs, notamment l'engagement à respecter les droits de l'homme et à lutter contre l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, ainsi que la traite des êtres humains. Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois, règles et réglementations applicables dans les juridictions où ils opèrent, y compris, mais sans s'y limiter, celles relatives aux pratiques commerciales, au travail et à l'emploi, à l'immigration, aux droits de l'homme, à l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, et au trafic d'êtres humains, à la santé et à la sécurité, aux codes de construction, à la vie privée, à l'environnement et aux pratiques qui ne sont pas conformes à la législation européenne :

- Respecter les lois applicables en matière d'emploi, y compris, sans s'y limiter, les lois relatives au salaire minimum, à l'âge minimum d'embauche, aux heures de travail, aux heures supplémentaires, aux heures libres, à la santé et à la sécurité et aux droits de l'homme.
- Interdire toutes les formes de travail forcé ou obligatoire et veiller à ce qu'elles n'entraînent pas de retenue de salaire, de rétention de documents d'identité et de restriction de la liberté de mouvement des personnes.
- Respecter la législation du travail locale autorisant les syndicats ou d'autres formes de représentation des travailleurs.

Nous conservons le droit de contrôler la conformité des tiers au code de conduite des fournisseurs de Calian et d'examiner leur environnement de contrôle. Nous avons mis en place des procédures pour évaluer les risques liés aux tiers et pour régir nos relations avec les tiers sous contrat. Les équipes d'approvisionnement de Calian sont censées effectuer des contrôles préalables sur les tiers potentiels, nouveaux et existants et, le cas échéant, nous pouvons exiger que :

- les agences d'emploi et de recrutement et les autres tiers qui fournissent des travailleurs à Calian confirment expressément qu'ils respectent le guide, les lois et les politiques;
- les fournisseurs qui engagent des travailleurs par l'intermédiaire de tiers obtiennent l'accord de ces derniers d'adhérer au guide, aux lois et aux politiques.
- Dans le cadre de ses processus permanents d'évaluation des risques et de diligence raisonnable, Calian examinera si les circonstances justifient la réalisation d'audits auprès des fournisseurs afin de s'assurer de leur conformité au Guide, aux Actes et aux Politiques.
- Si nous constatons que d'autres personnes ou organisations travaillant pour notre compte enfreignent le guide, la loi ou les politiques, nous examinerons la gravité des incidents qui n'ont pas été atténués et envisagerons de mettre fin à la relation avec le tiers conformément à l'accord applicable au tiers, ou de décider de ne pas passer de contrat avec un fournisseur potentiel, y compris en le retirant de toute procédure d'appel d'offres.

5.5 Mécanismes de signalement des préoccupations et des plaintes

Des ressources sont disponibles pour résoudre les problèmes sur le lieu de travail et enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme. Les membres de l'équipe sont invités, par le biais de nos politiques, à faire part immédiatement de leurs préoccupations concernant des activités susceptibles d'être incompatibles avec le Guide ou de porter préjudice à Calian ou à ses parties prenantes. Conformément au Guide, il est interdit de suspendre, de licencier, de discriminer, de harceler, de menacer ou d'exercer des représailles contre un membre de l'équipe ou une autre personne pour avoir signalé de bonne foi une faute réelle ou possible, ou pour avoir fourni des informations en vue d'une enquête ou y avoir participé. Les membres de notre équipe peuvent faire part de leurs préoccupations par le biais de divers mécanismes et sont invités à en faire part à la direction afin d'évaluer les risques et de déterminer s'il convient de les ajouter au registre des risques de l'entreprise en vue d'une surveillance continue. Si un employé estime que ses préoccupations ne sont pas prises en compte, les politiques de Calian prévoient un mécanisme de signalement au palier supérieur, dans lequel tout employé peut faire part de ses préoccupations au superviseur de son supérieur sans représailles, ainsi qu'un mécanisme de dénonciation, dans lequel tout employé peut faire part de ses préoccupations, de manière anonyme ou non, à son supérieur, à tout membre de l'équipe de direction et/ou au président du comité d'audit du conseil d'administration.

5.6 Formation et sensibilisation

Chaque année, tous les membres de l'équipe doivent certifier qu'ils ont lu et compris le guide et les politiques et qu'ils acceptent de s'y conformer. Tous les employés ont reçu des communications et des ressources décrivant l'esclavage moderne et la traite des êtres humains, les circonstances dans lesquelles les incidents sont plus susceptibles de se produire et leurs responsabilités en matière de signalement. En plus des ressources fournies sur ce sujet, Calian s'est associée à un fournisseur tiers pour proposer les deux modules de formation suivants, qui font partie de la formation initiale de nos employés, sont disponibles pour tous les employés et sont obligatoires pour le personnel chargé des achats :

- Lutte contre la traite des êtres humains;
- Esclavage moderne.

Le personnel chargé des achats a également reçu des instructions spécifiques concernant l'évaluation de leur niveau de risque fournisseur le plus en aval possible de la chaîne d'approvisionnement. Il s'agit notamment de l'obligation pour les fournisseurs de s'inscrire dans une base de données des fournisseurs qui sera lancée en 2024. Des conseils spécifiques sont fournis sur la manière d'évaluer le niveau de risque et de signaler les incidents afin de garantir que des mesures d'atténuation efficaces soient prises.

6. Évaluer l'efficacité de nos actions

La responsabilité des droits de l'homme est partagée entre les unités commerciales et les groupes de services généraux de Calian. Nous cherchons à évaluer l'efficacité de nos actions en collaboration avec les parties prenantes internes et externes en suivant nos progrès pour répondre aux risques d'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, dans nos opérations, nos activités commerciales et nos chaînes d'approvisionnement. Nous sommes conscients que, sous toutes leurs formes, l'esclavage et la traite des êtres humains constituent une violation des droits de l'homme fondamentaux. Nous comprenons que ces risques ne sont pas statiques et nous continuerons à les surveiller et à les atténuer dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, aujourd'hui et dans les années à venir. Pour évaluer l'efficacité de notre approche des risques environnementaux et sociaux, nous tenons compte des commentaires des parties prenantes internes et externes concernées, notamment les clients, les investisseurs et les représentants des communautés. L'efficacité de nos programmes est régulièrement évaluée afin de confirmer que chacun d'entre eux reste d'actualité et aligné sur les activités commerciales, les évolutions réglementaires, les normes industrielles et les meilleures pratiques. Les activités utilisées pour évaluer l'efficacité de nos actions comprennent l'identification des questions nouvelles et émergentes en s'engageant avec les parties prenantes internes et externes, le contrôle par des tiers des risques environnementaux et sociaux, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme et l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, et la collaboration avec les pairs du secteur et les parties prenantes externes pour développer des mécanismes de meilleures pratiques afin de remédier aux impacts négatifs liés aux violations des droits de l'homme.

7. Processus de consultation

Cette déclaration est évaluée chaque année en fonction des meilleures pratiques et des recommandations des parties prenantes et mise à jour en collaboration avec les services compétents de l'entreprise, notamment les services Environnement, Social et Gouvernance; Développement industriel; Ressources humaines; Juridique; Gestion des risques de l'entreprise; ainsi que le Comité de gouvernance, de risque et de conformité de Calian et d'autres représentants des entités concernées de Calian.

Le comité de gouvernance, de risque et de conformité de Calian est supervisé par le premier vice-président, le directeur juridique et le responsable de la protection de la vie privée, qui est chargé de superviser les lois régionales sur l'esclavage moderne et de veiller à ce que Calian dispose de processus, de politiques et de contrôles appropriés en matière de conformité réglementaire afin de remplir ses obligations de supervision de la conformité réglementaire.

8. Attestation

Conformément aux exigences des lois, y compris l'article 11 de la loi canadienne, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour Calian Group Ltd. et les entités énumérées à la section 3.1 de la présente déclaration. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins des lois pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus. J'atteste en outre que la présente déclaration a été approuvée, conformément à l'article 11(4)(b)(ii) de la loi canadienne, par le conseil d'administration de Calian Group Ltd. le 9 mai 2024.



Kevin Ford, chef de la direction, administrateur
9 mai 2024
Signé au nom de Calian Group Ltd.